

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président, c'est une question hypothétique à laquelle je tenterai de répondre, l'hypothèse voulant que je sois au pouvoir, mais je ne sais pas si... un jour, cela viendra. De toute façon, c'est une chose à laquelle, comme tous les honorables députés de la Chambre, j'aspire, savoir qu'un jour on aura le droit et la possibilité de prendre des décisions à l'avantage du peuple canadien.

Je pense que dans la transaction actuelle, je ne peux pas répondre de façon affirmative à savoir si nous, moi ou un gouvernement dans lequel j'aurais participé, j'aurais vendu la compagnie Les Arsenaux canadiens Limitée.

Tout ce que je sais, c'est que nous nous assurerions que cette compagnie demeure une compagnie canadienne d'abord, et qu'elle protège les droits des Canadiens, les conventions collectives et les droits acquis des employés.

Personnellement, je n'ai aucune hésitation à le dire: La privatisation, cela ne me déplaît pas. Je pense que lorsque c'est une politique gouvernementale de se défaire de certaines opérations, comme je le disais tantôt, cela peut être justifié. Dans ce cas-ci, je ne vois pas pourquoi un gouvernement continue à faire des munitions de l'ordre qu'on fait avec la compagnie Les Arsenaux canadiens Limitée.

D'un autre côté, comme je l'ai dit dans mon discours, il y a des contraintes sérieuses à l'exportation parce que je pense qu'en ce qui a trait aux permis d'exportation, le gouvernement devra regarder attentivement afin de s'assurer que cela n'est pas accordé à des gens, à des groupes ou à des pays qui ne sont pas très amis.

Sauf cette réserve en ce qui concerne les employés et leur avenir, je ne pense pas avoir eu beaucoup de difficultés avec la privatisation de la compagnie Les Arsenaux canadiens Limitée.

[Traduction]

M. le vice-président: Reprise du débat.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, la décision de privatiser Les Arsenaux canadiens s'inscrit dans la politique et, je suppose, l'idéologie du gouvernement. Cette initiative ne vise pas à profiter aux Canadiens en général, ni même aux personnes directement visées. Par conséquent, je pourrais débattre longtemps le pour et le contre de cette privatisation, comme d'autres l'ont fait, mais il importe plutôt de dire que le gouvernement aurait peut-être pu tirer une leçon de cette transaction qui a été bien mal menée. S'il compte suivre sa politique et son idéologie, il a peut-être appris quelque chose, ce qui permettra aux futurs projets de privatisation d'être un peu mieux conçus et planifiés et, par conséquent, de se dérouler dans de meilleures conditions. Il est regrettable que toute cette affaire ait suscité tant d'angoisses et de préoccupations parmi les employés des Arsenaux canadiens. On aurait pu l'éviter en discutant ouvertement des problèmes. Je veux examiner la possibilité d'instaurer un meilleur système à cette fin.

Auparavant, je voudrais faire quelques remarques sur la mesure de privatisation à l'étude. Premièrement, quelqu'un croit-t-il vraiment que la privatisation des Arsenaux canadiens va profiter à notre économie? L'acheteur, le groupe SNC, est

Article 21 du Règlement

un bon employeur. Il considère qu'il s'agit d'une bonne entreprise et il a fait une offre d'achat acceptable. Il a promis d'élargir l'entreprise et d'accroître les exportations. Cette société s'occupe déjà dans une certaine mesure de fabriquer des munitions même si son expansion ne dépend pas nécessairement de cette acquisition. Si le Canada veut figurer parmi les exportateurs de munitions, ou de mort, si vous voulez, dans le monde, alors il est normal de nous défaire de cette société et d'inciter une société privée à accroître ses ventes à l'exportation. Cependant, je ne suis pas sûr que cette orientation plaise aux Canadiens. Je pense qu'ils ne voyaient rien à redire au fait que la fabrication des munitions de grand calibre soit contrôlée par une société appartenant au gouvernement et exploitée par lui.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Il pourra poursuivre cet après-midi.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DIFFÉRENCE D'IMPÔT À PAYER ENTRE 1983 ET 1984 POUR CERTAINES PERSONNES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, aujourd'hui je voudrais porter à l'attention de la Chambre l'injustice sociale créée par le gouvernement progressiste conservateur depuis qu'il est au pouvoir.

Justement, j'ai reçu une lettre non pas d'un contribuable, mais d'un comptable qui nous prouve exactement que, l'année dernière, la différence entre 1983 et 1984, selon les tables de l'impôt de 1984, une personne qui avait un revenu imposable de \$2,030 en 1983, c'est-à-dire avant que le gouvernement conservateur arrive au pouvoir, n'avait pas d'impôt à payer. Maintenant, depuis que le gouvernement conservateur est là, il y a un impôt de \$188.50 à payer.

Voilà, monsieur le Président, l'injustice sociale et la preuve, encore une fois, que les pauvres deviennent plus pauvres et les riches, plus riches.

* * *

LA JOURNÉE DE LA COMMÉMORATION DU GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS

LA NÉCESSITÉ DE SE FAIRE LES CHAMPIONS DES DROITS DE L'HOMME

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, nous savons qu'aujourd'hui est le 24 avril et que c'est la Journée de la commémoration du génocide des Arméniens.

Hier soir, depuis minuit, 100 jeunes Canadiens d'origine arménienne ont veillé sur la Colline parlementaire afin de